

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1157-25

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 février 2026, le Règlement numéro 1157-25 amendant le règlement numéro 969-18 sur les permis et certificats visant à apporter des précisions sur les conditions d'émission des permis de construction.

Ce règlement est entré en vigueur le 26 mars 2026 en vertu du certificat de conformité #CC-SJU/2026-001 émis par la greffière-trésorière de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce premier (1er) jour du mois d'avril deux mille vingt-six (2026).

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière